



## PHASE DE CONCERTATION DE L'AGENDA 21

### Atelier thématique « MOBILITE ET ENERGIE »

#### Compte rendu de la réunion du Jeudi 19 Mai 2011

18h – 20h, Chapelle des Pénitents à ASPIRAN

✚ **Introduction :** *Jean Noël SATGER, Vice Président de la Communauté de Communes du Clermontais, délégué à l'Environnement et au Développement Durable, Maire d'ASPIRAN*

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir, ce soir, à la chapelle des Pénitents d'Aspiran pour participer à la phase de concertation de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Clermontais, qui a été lancé officiellement le 12 mai dernier au théâtre de Clermont l'Hérault. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Avec le déroulement de cette phase notre projet prend aujourd'hui une dimension nouvelle.

Pour mémoire :

Le 17 septembre 2008, le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité pour lancer cette démarche.

Un Agenda 21 est un programme d'actions qui vise à mettre en pratique sur le Clermontais, la notion internationale de développement durable, née en 1992 à Rio. Il s'agit d'élaborer ensemble un projet global d'actions conciliant respect de l'environnement, activité économique et solidarité. L'Agenda 21 sera notre cadre de référence et se déclinera dans tous nos champs de compétence, l'économie, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les ordures ménagères, la petite enfance et la jeunesse...

Un Agenda 21 est un processus participatif et ouvert qui nécessite l'implication de tous. D'où cette phase de concertation qui consiste en l'organisation d'un grand débat à travers des ateliers thématiques appelés « ateliers 21 ».

Ces rencontres ont pour objectif, à partir d'un diagnostic, de réfléchir collectivement sur les enjeux et l'avenir du territoire, dans le contexte du développement durable, mais aussi de dégager des priorités et un programme d'actions concrètes à engager.

Ces différentes rencontres sont autant d'occasion de s'informer, d'échanger, donner son avis, partager ses expériences et son savoir. C'est une démarche de fond qui engage l'avenir et nous concerne tous.

Je vous invite à prendre part au débat.

*L'animation de l'atelier est confiée à l'association DIFED (Dynamique d'Information et des Formations sur l'Environnement et le Développement Durable) représentée ce soir par Géraldine Cuilleret. Cette association accompagne les collectivités en démarche de développement durable. Elle est spécialisée dans l'animation des dynamiques de dialogue territorial visant à faire participer les acteurs locaux à la détermination partagée des enjeux du territoire.*

## 🏠 **Un Agenda 21, pourquoi, comment ?**: *Lysiane ESTRADA, Responsable de la communication, co-responsable de l'Agenda 21*

### **Pourquoi un Agenda 21 ?**

L'AGENDA 21 est une réponse aux enjeux internationaux et locaux, c'est une réponse aux obligations légales et incitations de l'Etat. Depuis 2005, cette notion est inscrite dans l'article 6 de la Charte de l'environnement, adossée au préambule de la Constitution.

Il repose sur 3 piliers : l'économique, le social, l'environnemental.

### **Il poursuit 5 finalités :**

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsables

### **Et doit respecter dans sa démarche 5 éléments déterminants :**

- Une stratégie d'amélioration continue
- La transversalité des approches
- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- L'évaluation partagée

### **Les axes de travail :**

- C'est un projet politique pour le territoire, avec la mise en place d'une stratégie de Développement Durable sur le Clermontais,
- C'est un projet d'entreprise, avec la recherche de l'exemplarité au niveau de l'institution, vers une « éco-administration »
- C'est un projet partagé, avec la création d'une dynamique territoriale et d'accompagnement des communes du Clermontais.

### **Comment mettre en place un Agenda 21 ?**

Il n'existe pas de modèle idéal d'Agenda 21, puisque le Développement Durable doit partir des situations locales et surtout des acteurs, de leurs attentes, de leur vision du territoire.

Il doit néanmoins respecter un cadre national de référence élaboré par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable, qui fixe certaines étapes : la mobilisation des acteurs, un diagnostic partagé, la définition d'une stratégie locale, la validation du programme d'action par le Conseil Communautaire, la mise en œuvre des actions, la demande de labellisation, le suivi et une évaluation permanente.

## 🏠 Les témoignages :

### 🏠 L'Espace Info Energie du Cœur d'Hérault

#### **Présentation du Gefosat par Axel MAZZA, animateur de l'EIE :**

Cette association a été créée en 1978 dans le but de promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Elle a 7 salariés et 2 antennes à Montpellier et à Mèze.

Ses thèmes d'intervention sont : l'Espace Info Energie Est Hérault, énergie et précarité, formation, expérimentation technique.

#### **Le réseau des espaces Info Energie :**

C'est un service d'information et de conseil, indépendant et gratuit à la disposition du public, des collectivités locales et des petites entreprises. Ce réseau a été mis en place en 2001 par l'ADEME. Il y a plus de 150 structures et 300 conseillers-énergie répartis sur tout le territoire.

Depuis 2010, en vertu d'un partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault, le Gefosat anime un Espace info Energie sur le Cœur d'Hérault.

#### **Les missions de l'Espace info Energie :**

- Conseils personnalisés et gratuit par tél. ou sur RDV
- Présence sur des salons
- Visites de sites
- Centre de ressources, exposition de matériel

### 🏠 La thématique « énergie » à la Communauté de Communes du Clermontais

#### **Pourquoi ce débat ?**

La protection du climat est une des finalités de l'Agenda 21. Elle s'inscrit dans un contexte européen et national.

- Pour 2020, il faudra respecter la règle des 3 X 20 :
  - Diminution de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre
  - Diminution de 20% de la consommation d'énergie
  - Passer à 20% la part des énergies renouvelables
- Pour 2050, facteur 4 et diminution de 75% des Gaz à Effet de Serre

Pour s'inscrire dans cette dynamique, la Communauté de Communes du Clermontais a réalisé 2 études en la matière :

- Hérault Energie (étude sur le patrimoine intercommunal)
- Un schéma intercommunal de développement durable pour les énergies renouvelables (boîtes à outil pour les élus).

### **L'étude avec Hérault Energie avait pour objectif de :**

- Connaître les caractéristiques du patrimoine intercommunal
- Etudier les évolutions des dépenses et consommations sur les 3 dernières années
- Proposer des améliorations pour faire baisser les consommations
- Elaborer un plan d'actions pour la réhabilitation des bâtiments
- Sensibiliser les agents à cette thématique

### **L'étude pour la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables :**

- Réponse / boîte à outil pour les élus fortement sollicités pour l'installation de projets éoliens et photovoltaïques
- Les objectifs de cette étude : état des lieux des potentialités et réalisation du bilan carbone, définition d'une stratégie d'actions, élaboration d'un plan d'actions, sensibilisation du public.
- Les enjeux sur le Clermontois : 20% d'économie d'énergie représentent une économie de 7.400 TEP en 10 ans, 23% de production d'énergie renouvelable représentent une production de 6.500 TEP en 10 ans, une réduction par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre représentent une réduction de 2.000 tonnes équivalent CO2/an/10 ans

### **Les 16 actions retenues pour 2011 /2013 :**

- Volet 1 : Moyens, méthodes et outils
  - *Création d'un poste d'économiste de flux*
  - *Création d'une mission « animation énergie »*
  - *Prospective et planification (clause)*
- Volet 2 : Actions concrètes
  - *Rénovation des bâtiments*
  - *Actualisation de l'étude Hérault / Energie*
  - *Développer l'opération façade avec un bonus énergie*
  - *Encourager les hébergements touristiques écologiques*
  - *Prime pour le remplacement des inserts*
  - *Installation de chaufferie bois*
  - *Prospection pour la production d'énergie renouvelable*
  - *Réalisation d'un Plan de Déplacement des Agents*
- Volet 3 : Sensibiliser, communiquer, former
  - *Délibération des communes en faveur du climat*
  - *Mise en place du Club des contributeurs à l'Agenda 21*
  - *Lancement d'un concours pour les économies d'énergie*
  - *Site internet*

### **Projet de réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET)**

Le PCET est une obligation légale pour les collectivités de plus de 50.000 habitants au 31 décembre 2012. Il s'agit d'une réponse locale aux enjeux du changement climatique.

Cette démarche a été engagée au niveau du département de l'Hérault et la Communauté de Communes y participe.

Le PCET permet de savoir et d'agir face aux changements climatiques.

## 📍 Quelques données sur la mobilité et les transports

### Principaux enjeux des transports :

- ¼ de la consommation mondiale d'énergie est lié au transport
- En 10 ans les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de plus de 20% ainsi que le trafic auto.
- 80 % des conducteurs sont seuls en voiture
- une voiture consomme 4 fois plus d'énergie qu'un bus.
- Dans l'Hérault, 30 % de l'usage des transports routiers concernent les trajets domicile-travail

### 📍 SYNTHÈSE DES ATELIERS :

Les participants ont été invités à remplir individuellement et puis collectivement un tableau selon la méthode AFOM (Avantages, Faiblesses, Amélioration) sur les deux thématiques.



<b>THEMATIQUE ENERGIE</b>	
<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Soleil, vent, géothermie, hydroélectricité Proximité de la biomasse (bois, garrigue...) Réseau associatif conséquent Présence d'un Espace Info Energie Bâti ancien bien isolé</p>	<p>Forte dépendance au nucléaire Energie hydraulique pas assez exploitée Mauvaise desserte routière Pas assez d'information (école) Pas assez d'exemplarité de la part des collectivités (gaspillage de l'éclairage public) Réticences et contraintes de la part des Architectes des Bâtiments de France par rapport au solaire et au photovoltaïque en cœur de village Peu de forêt</p>
<b>PISTES D'AMELIORATION</b>	
<p>Mise en place d'ateliers techniques (réparation de vélos), Communication vers les professionnels Valorisation des eaux usées et boues Rénovation des bâtiments anciens Utilisation des sarments de vignes Coupler les énergies Manque d'incitation financière Interdire le tout électrique pour les logements sociaux</p>	

## THEMATIQUE MOBILITE

### ATOUTS

Projet Valcordia du département de l'Hérault qui favorisera l'intermodalité des déplacements  
Bus à un Euro  
Réseau routier de qualité et autoroute

### FAIBLESSES

Territoire étendu  
Territoire partagé par l'autoroute  
Manque de pistes cyclables  
Faible fréquence et capacité des bus  
Grande surface // petits commerces imposent les déplacements  
Réseaux secondaires à réhabiliter  
Manque d'aires de covoiturages  
Pas assez de zones piétonnes

### PISTES D'AMELIORATION

Territoire étendu, il faudrait mettre en place une navette pour desservir les petites communes du territoire  
Développer des réseaux de pistes cyclables, pédibus, vélobus et le covoiturage  
Développer les voies vertes  
Installer des garages à vélos  
Développer des bornes GPL  
Réadapter les horaires de bus existants et améliorer l'accessibilité au bus pour les vélos  
Rouvrir les voies ferrées (Montpellier)  
Développer les circuits courts